

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2025**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, tenue à la salle du Conseil de la MRC de Kamouraska, à l'Édifce Claude-Béchar, 235, rue Rochette, à Saint-Pascal, le 16 juillet 2025 à 19 h, à laquelle assemblée sont présents :

Monsieur Gilles DesRosiers, président, maire et représentant pour Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Raymond Malo, conseiller municipal et représentant pour Kamouraska
Monsieur Rémi Faucher, conseiller municipal et représentant pour Rivière-Ouelle
Monsieur Gilles Plourde, maire et représentant pour Saint-Bruno-de-Kamouraska
Madame Nicole Généreux, mairesse et représentante pour Saint-Denis-De La Bouteillerie
Monsieur Roger Moreau, maire et représentant pour Saint-Germain-de-Kamouraska
Monsieur Charles Montamat, conseiller municipal et représentant pour Saint-Joseph-de-Kamouraska
Monsieur Dan Drapeau, conseiller municipal et représentant pour Saint-Onésime-d'Ixworth
Madame Chantal Boily, conseillère municipale et représentante pour Saint-Pacôme
Madame Carole Lévesque, conseillère municipale et représentante pour Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Madame Annie Levasseur, mairesse et représentante pour Sainte-Hélène-de-Kamouraska
Monsieur Gervais Darisse, maire de Saint-André-de-Kamouraska et substitut pour la MRC de Kamouraska
Monsieur Vincent Bérubé, maire pour la Ville de La Pocatière
Monsieur Rémi Pelletier, conseiller municipal et substitut pour la Ville de Saint-Pascal

Tous membres du conseil d'administration et formant quorum.

Sont également présents :

Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier
Madame Noelle Charpentier, adjointe à la direction

Dans le but d'alléger le texte, la **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska** sera ci-après appelée « **La Régie** ».

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président constate le quorum à 19 h 01 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration présents. L'assemblée est ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

58.07.25

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 juin 2025
4. Approbation – Salaires, incompressibles et comptes à payer de juin 2025
5. Rapport budgétaire au 30 juin 2025
6. Transfert de compétence pour la gestion des écocentres
7. Remboursement Éco Entreprises Québec (ÉEQ)
8. Étiquettes autocollantes de la Régie - Impression
9. Courriel pour procédure d'inventaire des bacs noirs
10. Rapport du directeur général et greffier-trésorier

11. Suivi des travaux des comités
12. Date et lieu de la prochaine assemblée
13. Autres sujets
 - 13.1 Quote-part de sortie
14. Période de questions
15. Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2025

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

59.07.25

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 juin 2025.

4. APPROBATION – SALAIRES, INCOMPRESSIBLES ET COMPTES A PAYER DE JUIN 2025

Les documents pertinents ont été transmis aux administrateurs dans les délais prescrits. Ils seront insérés avec le présent procès-verbal au Livre des procès-verbaux de la Régie.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dan Drapeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

60.07.25

D'APPROUVER le paiement des comptes à payer de juin au montant de 267 691,87 \$, des incompressibles de juin au montant de 2 751,12 \$, et des salaires du 1^{er} au 30 juin 2025 (paies 19 et 20), au montant de 15 383,57 \$, pour un grand total de 285 826,56 \$

5. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2025

Les membres du conseil d'administration ont reçu, dans le délai prescrit, un rapport budgétaire au 30 juin 2025.

6. TRANSFERT DE COMPÉTENCE POUR LA GESTION DES ÉCOCENTRES

Le directeur général a tenu une rencontre avec la MRC de Kamouraska et le MAMH au cours de laquelle trois scénarios de transfert de compétence ont été examinés. Il est décidé que le directeur rappellera le MAMH afin d'en connaître les orientations. Il est à noter que dans le dossier de transfert, il faut tenir compte de la gestion de l'écocentre de Saint-Alexandre et du bail d'opération du terrain fourni pour l'écocentre de La Pocatière, par la Ville de La Pocatière.

7. REMBOURSEMENT ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC

Le directeur indique que la demande de remboursement pour le premier trimestre de la Régie est en cours et qu'il remplira le formulaire pour le deuxième à la suite de l'approbation du budget par le conseil d'administration. Aucune somme n'a été reçue pour le moment concernant la demande de remboursement pour les bacs en inventaire au 1^{er} janvier 2025 ainsi que pour le contrat de Récupération RDL pour le carton propre. Cette demande a été déposée le 15 mai 2025.

8. ÉTIQUETTES AUTOCOLLANTES AVEC LOGO DE LA RÉGIE - IMPRESSION

CONSIDÉRANT que les prix présentés lors de l'assemblée ordinaire du 18 juin 2025 n'étaient pas exacts et qu'ils s'avèrent beaucoup plus élevés que prévus;

CONSIDÉRANT que la soumission de Base 132 répond aux exigences de prix et de qualité de la Régie;

CONSIDÉRANT qu'un mode d'emploi et des raclettes seront fournis à chacune des municipalités pour les aider dans l'apposition des étiquettes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

61.07.25

D'APPROUVER la soumission de Base 132 pour la production des étiquettes pour bacs noirs avec logo de la Régie, accompagnée d'un guide d'application, pour un montant de 10 500 \$, taxes en sus.

9. COURRIEL POUR PROCÉDURE D'INVENTAIRE DES BACS NOIRS

Il est entendu que monsieur Masson enverra, en plus du courriel présenté, un document aux municipalités mentionnant les points suivants :

- La Régie ne partagera pas avec les municipalités les informations sur les nouveaux bacs bleus étant donné qu'aucune taxe ne doit être liée à la collecte de la récupération. Cependant, la Régie conservera un fichier à jour des demandes;
- La politique de non-conformité des bacs noirs.

10. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Monsieur Anthony Masson présente son rapport à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Régie, couvrant la période du 19 juin 2025 à ce jour. Ce rapport a été transmis aux administrateurs avant la présente assemblée. Une copie dudit rapport sera déposée au Livre des procès-verbaux de la Régie.

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Généreux et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

62.07.25

D'autoriser monsieur Masson à faire l'achat d'un présent pour souligner la fin du mandat de madame Danielle Caron à titre de secrétaire-trésorière de la Régie et célébrer sa généreuse implication auprès de l'organisme.

Il est entendu que monsieur Masson fera parvenir aux municipalités aux fins de publications un rapport sur les collectes des encombrants relayant les résultats annuels dans chaque municipalité.

11. SUIVI DES TRAVAUX DES COMITÉS

Aucune rencontre de comité.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie aura lieu le 20 août 2025, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC de Kamouraska, à Saint-Pascal.

13. AUTRES SUJETS

QUOTES-PARTS

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande le remboursement de sa quote-part de sortie au plus tard le 31 août 2025.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Roger Moreau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

63.07.25

QUE le directeur général et greffier-trésorier fasse une démarche auprès de l'institution financière de la Régie afin d'obtenir du financement temporaire pour assurer le paiement des quotes-parts aux cinq municipalités visées, en attendant les remboursements dus par ÉEQ.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme il n'y a personne dans l'assistance, aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

64.07.25

DE LEVER l'assemblée à 20 h 25

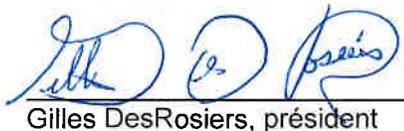


Gilles DesRosiers
Président



Anthony Masson
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Gilles DesRosiers, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.



Gilles DesRosiers, président